

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 2 janvier 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts au concours externe, au concours interne et au troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

NOR : SPOH2434206A

Par arrêté de la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative en date du 2 janvier 2025, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2025, aux concours pour le recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse est fixé à 37, répartis ainsi qu'il suit :

- concours externe : 22 postes répartis par spécialité de la façon suivante :
 - éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique : 4 postes ;
 - sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives : 12 postes ;
 - sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives : 6 postes ;
- concours interne : 11 postes répartis par spécialité de la façon suivante :
 - éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique : 2 postes ;
 - sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives : 6 postes ;
 - sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives : 3 postes ;
- troisième concours : 4 postes répartis par spécialité de la façon suivante :
 - éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique : 1 poste ;
 - sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives : 2 postes ;
 - sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives : 1 poste.

En outre, 3 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique.